

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2022



L'an deux mil vingt-deux, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, après convocation légale du 18 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Valérie DELHAIE - Maria BONZI - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - David GALLEA - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Roger CLAVEL

Absents :

Marcel NICOLIER donne procuration à Jean-Paul BOIS
Nicolas ISSEMANN donne procuration à Véronique CHARDON
Léa REVELLIN-PIALET donne procuration à Catherine PILLOIX
Aurélie VERNAY donne procuration à Bernard GUILLARME

Absents excusés : Pierre SIMIAN

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 mars 2022

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 4 mars 2022.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2022 03 19 : Mise en place des commissions municipales et désignation des membres

Rapporteur : Bernard COCHARD

Le Conseil Municipal peut former des commissions ayant pour rôle d'étudier plus spécifiquement les affaires dont elles ont la charge. Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

Le Maire est président de droit de chacune des commissions. Dans leur première réunion, les membres des commissions désignent un vice-président.

Il revient alors au Conseil Municipal de créer des commissions et de désigner les membres qui y siégeront.

Par délibération en date du 25 05 2020, le conseil municipal a acté la mise en place des commissions municipales et la désignation des membres,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de certaines commissions suite à l'installation d'un nouveau conseiller,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des membres suivants au sein de la commission « travaux » :

Bernard COCHARD, Marcel NICOLIER, Jean-Paul BOIS, Pierre SIMIAN, Michel BOUGAREL, Bernard GUILLARME, **Roger CLAVEL**

- **PREND ACTE** des membres suivants au sein de la commission « environnement et agriculture » : Bernard COCHARD, Marcel NICOLIER, Jérôme PONTAL, Nicolas ISSEMAN, Bernard GUILLARME, **Roger CLAVEL**

Délibération n° 2022 03 20 : Subventions aux OCCE

Rapporteur Véronique CHARDON

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.2321-1,
Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2022,

Il est proposé de verser aux associations de coopératives scolaires maternelle et élémentaire pour l'année 2022 les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Associations locales	Subvention 2021	Proposition Subvention 2022	Commentaires
OCCE maternelle	340.00 €	340.00 €	à déduire des sommes allouées au fonctionnement
OCCE élémentaire	340.00 €	340.00€	à déduire des sommes allouées au fonctionnement

Il est dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022, chapitre 65, article 6574,
Il est rappelé que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le versement des subventions aux associations désignées

Délibération n° 2022 03 21 : Subventions accordées aux établissements scolaires extérieurs à Roche

Rapporteur : Véronique CHARDON

Il est exposé que certains élèves rochois sont admis dans des établissements scolaires différents du cycle traditionnel et ce, pour répondre à des besoins précis (enseignement spécifique, enseignement technique), voire à des besoins éducatifs adaptés.

Il est proposé le versement d'une subvention de 50 € par élève, ce qui donne la répartition suivante :

NOM DE L'ETABLISSEMENT	Nombre d'élèves	Subvention attribuée
Centre Educatif Camille Veyron – Bourgoin Jallieu (38300)	3	150 €
MFR La Grive – Bourgoin-Jallieu (38300)	1	50 €
BTP CFA AIN – Bourg en Bresse (01006)	1	50 €
MFR- Mozas – Bourgoin – Jallieu (38300)	3	150 €
MFR Le Village – St André le Gaz (38490)	1	50 €
EFMA - Bourgoin - Jallieu (38300)	4	200 €
MONTANT TOTAL ALLOUE	13	650 €

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022, chapitre 65, article 6574,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **VALIDE** le versement des subventions aux établissements scolaires

Délibération n° 2022 03 22 : Subvention au CCAS – exercice 2022

Rapporteur : Bernard COCHARD

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2022,

Il est proposé de verser une subvention au CCAS d'un montant de 5 000 € pour l'exercice 2022,

Il est dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022, chapitre 65, article 657362,

Bernard COCHARD explique que le CCAS a très peu de ressources propres. Une aide du budget de la commune est nécessaire pour permettre au CCAS de mener à bien ses différentes missions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **VALIDE** le versement de la subvention au CCAS

Délibération n° 2022 03 23 : Travaux sur les réseaux de distribution d'électricité – Secteur de la Ronce

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération en date du 28 mai 2021, la commune a validé un accord de principe pour enfouir les réseaux de distribution d'électricité situés dans le secteur de la Ronce, suite aux intempéries de novembre 2019.

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : enfouissement des réseaux de distribution d'électricité dans le secteur de la Ronce.

Après étude, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 76 046.00 €

Le montant total des financements externes serait de : 76 046.00 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à : 0.00 €

La contribution aux investissements s'élèverait à : 0.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet et du plan de financement définitif,
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel : 76 046.00 €

- Financement externes : 76 046.00 €

Participation prévisionnelle globale : 0.00 €

- PREND ACTE** de sa contribution aux investissements pour 0.00 €.

Délibération n° 2022 03 24 : Travaux sur les réseaux de France Télécom – Secteur de la Ronce

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération en date du 28 mai 2021, la commune a validé un accord de principe pour enfouir les réseaux France Télécom situés dans le secteur de la Ronce, suite aux intempéries de novembre 2019.

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : enfouissement des réseaux France Télécom dans le secteur de la Ronce.

Après étude, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	27 549.00 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	8 450.00 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à :	1 138.00 €
La contribution aux investissements s'élèverait à :	17 962.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet et du plan de financement définitif,
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel : 27 549.00 €
- Financement externes : 8 450.00 €

Contribution prévisionnelle globale : 19 099.00 €
(Frais TE38 + contributions aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE pour 1 138.00 €.

-**PREND ACTE** de sa contribution aux investissements établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération pour 17 962.00 €

Délibération n° 2022 03 25 : Travaux sur le réseau d'éclairage public – Secteur de la Ronce

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération en date du 28 mai 2021, la commune a validé un accord de principe pour l'installation d'un réseau d'éclairage public dans le secteur de la Ronce.

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération dans le secteur de la Ronce.

Après étude, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	5 781.00 €
Le montant total des financements externes serait de :	3 349.00 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à :	138.00 €

La contribution aux investissements s'élèverait à : 2 294.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet et du plan de financement définitif
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel : 5 781.00 €
- Financements externes : 3 349.00 €

Participation prévisionnelle globale : 2 432.00 €
(frais TE38 + contributions aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE pour 138.00 €.
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération pour 2 294.00 €

Délibération n° 2022 03 26 : Cession de 3 places de parking Place du 11 Novembre :

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération en date du 26 février 2021, le conseil municipal a validé l'acquisition de 6 places de parking situées au sein de l'immeuble de la SCCV COTE BOURG, situé place du 11 novembre.

Afin de permettre à un projet immobilier de voir le jour dans le centre village, il est proposé de céder 3 places de parking à un privé,
Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la cession de 3 places de parking (n° 26 -27-28) au prix de 7 200 € TTC l'une, soit 21 600 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette cession,
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette cession seront à la charge des acquéreurs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire.

Délibération n° 2022 03 27 : Autorisation de signature d'une convention d'études et de veille foncière entre COLL'in Communauté, la commune de Roche et l'EPORA.

Rapporteur : Bernard COCHARD

L'EPORA accompagne les collectivités pour identifier les gisements mobilisables, étudier et définir les stratégies de mobilisation foncière sur le court et long terme, capter les opportunités foncières, vérifier l'économie et la faisabilité des projets.

La Commune de ROCHE envisage de se doter d'une stratégie foncière pour servir des projets d'aménagement de son territoire, entrant dans les axes d'intervention de l'EPORA.

La convention de veille et de stratégie foncière, conclue entre l'EPORA, la Commune de ROCHE et COLL'in Communauté a pour objet de déterminer les modalités de la coopération entre les différentes parties pour préparer la mise en œuvre de la stratégie foncière de la collectivité et assurer une veille foncière sur le territoire communal.

La Convention de Veille et de Stratégie Foncière est instaurée sur l'ensemble du territoire communal. La Commune, l'EPORA et la Communauté de communes préciseront par la suite des périmètres géographiques communaux : Périmètres d'Etude et de Veille Renforcée (PEVR) sur lesquels des projets d'aménagement d'initiative publique pourront être envisagés. Les portages fonciers et études préalables issus de la convention ont vocation à s'inscrire dans ces PEVR en vue de préparer une convention opérationnelle ou de réserve foncière.

Dans le cadre de cette convention, l'EPORA assure une veille foncière. L'EPORA peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers par le biais du Droit de Prémption Urbain, à la demande de la collectivité compétente, pour préserver les chances d'aboutissement d'un projet d'aménagement. L'EPORA réalise le portage financier et patrimonial des biens pour une durée maximale de 4 ans et s'engage à les céder à la collectivité compétente signataire, ou à l'opérateur qu'elle désigne.

Cette convention est signée pour une durée de 6 ans et à défaut de congé ou de demande de non-renouvellement formulés par l'une des parties, 6 mois avant cette échéance, elle se prolonge tacitement au-delà par période d'un an.

La convention prévoit une enveloppe de 500 000 € HT réservée par l'EPORA pour le portage foncier et une enveloppe globale de 50 000 € HT réservée par l'EPORA pour la réalisation d'études pré-opérationnelles. Pour ces études pré-opérationnelles, l'EPORA s'engage à participer à hauteur de 50% du montant des études

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de veille et de stratégie foncière à intervenir entre la Commune de ROCHE, COLL'in Communauté et l'EPORA ainsi que ses annexes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant, et notamment d'autoriser le Maire à créer le/ les Périmètre d'Etude et de Veille Renforcée qui seront nécessaires dans le cadre du déroulement de la convention.

Délibération n° 2022 03 28 : Demande de subvention pour l'aménagement du centre village

Rapporteur : Bernard COCHARD

Suite à un projet d'aménagement du centre village et afin d'assurer la sécurité de chacun et de favoriser les modes de déplacements doux, il est envisagé des travaux dans les rues Gérard Vernay, du 19 mars et place du 11 novembre.

Le montant estimatif des travaux prévus dans le cadre de ce projet d'aménagement s'élève à 520 385.88 € HT (travaux).

Le démarrage des travaux est prévu pour le 2^{ème} semestre 2022.

La commune s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil Départemental de l'Isère, concernant les projets d'investissement de voirie et de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 100 000€ HT.

La commune s'engage à inclure et exiger, dans le marché de construction, l'organisation de la gestion des déchets de chantier.

Michel BOUGAREL explique que le projet a été étudié en commission « aménagement centre village ». Le sens de circulation restera comme actuellement.

Une zone de rencontre sera créée devant les commerces et sur la place du 11 novembre. La priorité sera donnée aux piétons et cyclistes. La vitesse sera limitée à 20 km/h.

5 places de stationnement en zone bleue seront créées sur la place du 11 novembre et 3 en face du salon de coiffure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 520 385.88 € HT
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère, pour l'octroi d'une subvention au taux maximal au titre des amendes de police
- **SOLLICITE** la Région Auvergne-Rhône Alpes pour l'octroi d'une subvention au taux maximum,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération

Délibération n° 2022 03 29 : Travaux sur les réseaux de distribution d'électricité – Secteur du RUAL

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération n° 2021 09 43 du 2 septembre 2021, la commune a validé le principe pour enfouir les réseaux de distribution d'électricité situés dans le secteur du Rual, sur la route de Bonnefamille.

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : enfouissement des réseaux de distribution d'électricité.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	11 714.00 €
Le montant total des financements externes serait de :	7 066.00 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à :	0.00 €
La contribution aux investissements s'élèverait à :	4 649.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet et du plan de financement définitif
- de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du projet et du plan de financement de l'opération, à savoir
 - Prix de revient prévisionnel : 11 714.00 €
 - Financement externes : 7 066.00 €
 - Participation prévisionnelle globale : 4 649.00 €
- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage de TE 38 pour 0.00 €.

Délibération n° 2021 03 30 : Travaux sur les réseaux France TELECOM – Secteur du RUAL

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération n° 2021 09 43 du 2 septembre 2021, la commune a validé le principe pour enfouir les réseaux Télécom dans le secteur du Rual, sur la route de Bonnefamille.

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : enfouissement des réseaux télécom.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	8 672.00 €
Le montant total des financements externes serait de :	5 186.00 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à :	294.00 €
La contribution aux investissements s'élèverait à :	3 193.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-PREND ACTE du projet et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel : 8 672.00 €
- Financement externes : 5 186.00 €
- Participation prévisionnelle globale : 3 487.00 €

-PREND ACTE de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage de TE 38 pour 294 €

-PREND ACTE de sa contribution aux investissements établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération pour 3 193.00 €

INFORMATION DU MAIRE

- Les travaux pour la création du cheminement piéton Route de Turitin débuteront en avril/ mai 2022.
- Concernant le futur bâtiment enfance et jeunesse et vu le cout de la construction, une construction modulaire est à envisager.
- Une réunion avec le SDIS a eu lieu sur le devenir de la caserne des sapeurs-pompiers. Un regroupement avec la commune de Four pourrait s'envisager. Une réflexion est en cours afin de relancer ce projet.
- Il est envisagé de créer un parking réservé aux poids lourds route de la Tiercerie.
- Dans le cadre du projet de territoire de Coll'in Communauté, il y a nécessité que chaque commune désigne, au minium, 2 membres du conseil municipal. Bernard COCHARD, Véronique CHARDON et Bernard GUILLARME se proposent pour faire partie de ce groupe de travail.

TOUR DE TABLE

Commission communication – Véronique CHARDON

- Le flash de mars a été distribué.
- Il est envisagé de relancer la cérémonie des nouveaux arrivants pour les rochois installés sur la commune depuis 2020.

Commission du personnel, de l'enfance et de la jeunesse - Catherine PILLOIX et Valérie DELHAIE

- Les conseils d'école ont eu lieu les 10 et 17 mars 2022.
- Un nouveau protocole sanitaire s'applique depuis le 14 mars, le brassage des classes est désormais autorisé et les activités sportives peuvent reprendre.

- Plusieurs projets se profilent pour la fin d'année scolaire (courseton, spectacle en plein air pour les élémentaires, et sortie dans une ferme pédagogique pour les maternelles).
- La commune a été retenue par le SMND pour la mise en place d'un compost pour le restaurant scolaire.

Commission illuminations et embellissement – Michel BOUGAREL

- Concernant la mise en place des serrures électroniques dans les différents bâtiments communaux, le nouveau système de fermeture des portes avec badges fonctionne.
- Des jeux pour enfants seront installés place de la Fontaine, le devis a été validé.

Commission finances et PCS - Jérôme PONTAL

- La rédaction du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est achevée. Il sera validé par un arrêté du maire. Depuis novembre 2021, la commune a obligation d'avoir un PCS. Un référent du PCS doit être proposé au SDIS. La candidature de monsieur Jérôme PONTAL sera proposée.

CCAS – Catherine PILLOIX

L'après-midi récréatif, pour les personnes âgées, du 20 mars a été une réussite.

Commission patrimoine - David GALLEA

Les membres de la commission poursuivent leurs missions pour la valorisation et préservation du patrimoine.

Commission urbanisme - Sophie KOWALSKI

- Il est envisagé de transformer la cure en 3 logements plus une salle d'exposition dans l'annexe. Le projet de transformation sera porté par Soliha. Un bail de réhabilitation pour les appartements d'une durée de 30 à 40 ans (en fonction du plan financement) sera conclu avec Soliha. Au terme du bail, la commune récupère leur jouissance. La salle reste, quant à elle, communale.

Les membres du conseil municipal donnent un accord de principe pour ce projet.

-La commission « habitat » de Coll'in Communauté mène une action sur les logements insalubres pour aider les propriétaires occupants à bénéficier d'aides financières de la part de l'ANAH et de la communauté.

Jean-Paul BOIS

- Le nettoyage de printemps est prévu le samedi 2 avril 2022. Il sera organisé en 4 secteurs. Des flyers ont été distribués dans les écoles et une adresse mail est disponible pour les préinscriptions : jeparticperoche38@gmail.com

- Un nouveau défibrillateur sera installé rue du 19 mars et les 2 autres (stade et salle de la Fontaine) seront changés.

- Coll'in Communauté a installé un panneau lumineux devant la caserne des pompiers. Des informations communales et intercommunales seront diffusées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Vendredi 20 mai 2022 à 20h00 en mairie

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.